

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 25PR2845 (4417) – profil : Optimisation, contrôle, combinatoire, théorie des jeux est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Jean-François DAT, Professeur des universités (Président)

Jean-Paul ALLOUCHE, Directeur de recherche

Hélène FRANKOWSKA, Directrice de recherche

Michel POCCHIOLA, Professeur des universités

María POTOP-BUCUTARU, Professeur des universités

Membres externes

Jérôme BOLTE, Professeur des universités

Mireille BOUSQUET-MÉLOU, Directrice de recherche

Pierre CARDALIAGUET, Professeur des universités

Stéphane GAUBERT, Directeur de recherche

Jérôme RENAULT, Professeur des universités

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
et sa délégation
Le Vice-Président Parcours professionnels
et carrières

Jean CHAMBAZ

JACQUES MALENFANT